

Commune de Poulainville

Le département de la Somme fait partie de la région des Hauts de France et compte 568 748 habitants en 2020 avec une densité de 92 hab/km² (France 104 hab/km²). 772 communes couvrent son territoire au sein de 17 intercommunalités.

Plusieurs enjeux méritent une attention particulière sur le département de la Somme :

- la mise en place d'une stratégie foncière (densification des dents creuses et limitation de la consommation des terres agricoles) ;
- l'adéquation entre l'offre et la demande de logements (taille des logements, localisation du parc, vieillissement de la population, évolution de la taille des ménages à la baisse...);
- la résorption de la vacance, notamment dans le parc de logements privés ;
- l'amélioration de la qualité du parc privé existant à travers des programmes de réhabilitation.

C'est pourquoi il importe de comprendre qu'à rebours de la tendance actuelle de construction dans le périurbain lointain, le développement de l'offre de logements devra porter prioritairement sur les zones proches du cœur des agglomérations existantes et constituant des pôles d'équipement et de services.

De manière générale, les principes suivants doivent être rappelés :

- prévoir l'ouverture à l'urbanisation, en adéquation avec les objectifs de production de logements ; ces objectifs doivent être cohérents avec l'évolution tendancielle de la démographie observée par le passé et tenir compte de la vacance du parc de logement existant et de sa possible densification ;
- adopter des règles cohérentes de gestion de l'espace et des formes urbaines (hauteur des constructions, implantation sur la parcelle...) à la fois simples, claires et adaptées à ces objectifs de construction de logements.

Porter à connaissance - Démographie et habitat

Démographie

La commune de Poulainville compte 1 290 habitants en 2020 contre 1 216 habitants en 2014 ce qui correspond à une augmentation de 74 habitants en 6 ans. L'évolution annuelle moyenne s'établit ainsi à 1 % alors que cette évolution est très légèrement négative pour l'ensemble du département (-0,02%). Cette hausse de la population est principalement due à un solde migratoire positif.

L'indice de jeunesse¹ est de 0,63 alors qu'il est de 0,93 pour le département de la Somme. **En 2020, la part des personnes âgées de 60 ans et plus représente 34 % de la population soit plus d'un tiers de la population totale. Elle a connu une évolution de 44 % entre 2009 et 2020.**

Taille moyenne des ménages

La taille des ménages est passée de 2,41 personnes par foyer en 2009 à 2,37 en 2020 marquant ainsi une légère baisse. A titre de comparaison, dans le département de la Somme, le nombre moyen de personnes au sein d'un ménage est passé de 2,34 en à 2,19 sur la même période. **La taille des ménages tend à se stabiliser au cours de la dernière décennie et demeure légèrement supérieure à celle du département.**

Revenu médian

La médiane du revenu disponible par unité de consommation est de 23 740 € dans la commune de Poulainville ce qui est au-dessus de **la médiane départementale (20 980 €)**.

Taille du parc de logements et son évolution

Poulainville compte 576 logements en 2020 ; le nombre de logements a progressé de 78 unités en l'espace de onze ans. La variation annuelle moyenne du nombre de logements entre 2009 et 2020 s'établit ainsi à 1,3 % (0,8% dans la Somme).

1 Rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus

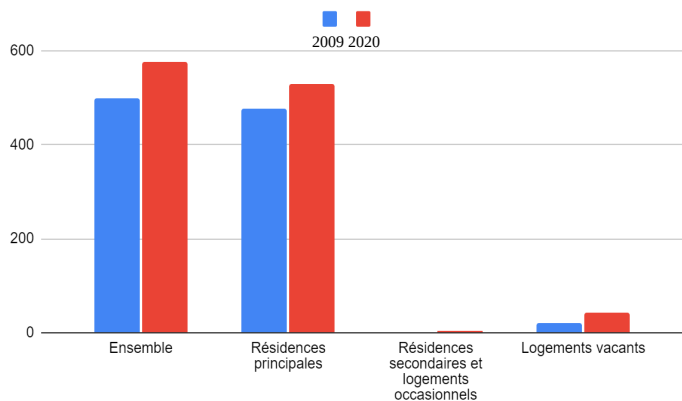


Composition du parc de logements

En 2020, le parc de logements était constitué de résidences principales pour 91,8 %. Cette composante du parc de logements a progressé de 53 unités depuis 2009. La part de résidences principales est néanmoins en baisse dans l'ensemble du parc total (95,6 % en 2009 contre 91,8 % en 2020). Le nombre de résidences secondaires et de logements occasionnels représente 0,5 % du parc total en 2020. Depuis 2009 cette composante du parc a progressé de 1 unité. Quant aux logements vacants (vacance instantanée), ils connaissent une augmentation importante, en 2014, ils représentaient 2,2 % du parc total contre 7,6 % en 2020. Ce taux reste néanmoins en deçà du taux départemental qui s'élève à 8,4 % de logements vacants en 2020.

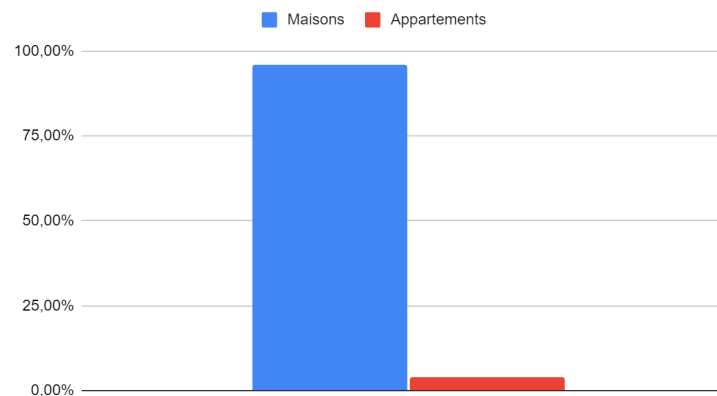
Depuis 2009, la plus forte progression enregistrée concerne le parc de logements vacants qui a évolué de +3,6 points.

Évolution du nombre de logements par catégorie



f

Répartition par type de logements

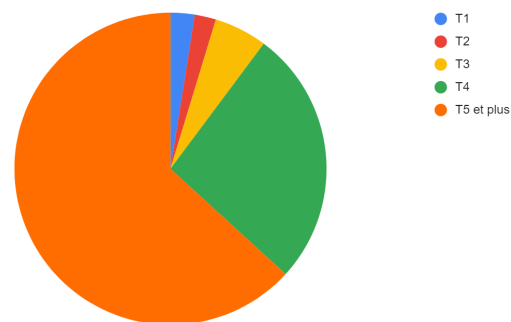


En 2020, les maisons constituent 95,8 % du parc de logements (552 maisons pour 11 appartements). Depuis 2009, en proportion, le nombre de maisons a connu une progression importante alors que le nombre d'appartements est en baisse (maisons : + 13 % / appartements : -21 %)

Typologie et occupation des résidences principales

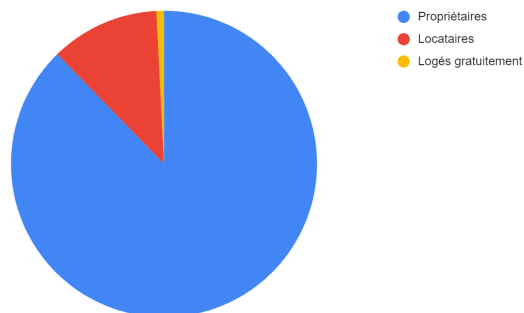
Dans la catégorie des résidences principales, les grands logements (5 pièces et plus) sont représentés à hauteur de 63,2 %, les logements de taille moyenne (3 et 4 pièces) à 32,1 %. Quant aux petits logements (T1 et T2), leur part est de 4,7 %. Depuis 2009, la répartition par typologie reste stable avec une légère baisse des T5 et plus en faveur des T3/T4 dans l'ensemble du parc.

Répartition des résidences principales par typologie



Les ménages occupants les résidences principales sont pour 87,7 % d'entre eux des propriétaires. La part des propriétaires a légèrement baissé depuis 2009 (91 % en 2009).

Répartition des résidences principales par statut d'occupation



Sources : les données générales sur la démographie et le logement sont issues des publications INSEE 2023. les données les plus récentes se réfèrent à l'année 2020

L'ensemble des données sur la démographie est disponible à partir des bases de données de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques>

Le parc locatif social

Au 1^{er} janvier 2022, le patrimoine locatif (hors logements spécifiques) des organismes du logement social est composé de 14 logements soit 2,7 % des résidences principales.

Typologie et ancienneté du parc social

Les logements locatifs sociaux, que compte Poulainville, sont exclusivement des T4.

T1	T2	T3	T4	T5 et plus
0	0	0	14	0
0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%

Le parc locatif social est récent puisque les 14 logements sociaux existants ont été construits après 2000.

Tension de la demande dans le parc social

La tension (nombre de demandes pour une attribution) de la demande de logement dans le parc social est fortement supérieure à celle du département qui est de 3,1 puisque il existe 12 demandes pour 0 attributions. **La pression de la demande dans le parc social est donc très forte dans la commune de Poulainville, le nombre limité de logements sociaux ne permet pas de répondre à la demande ni de faciliter la mobilité résidentielle dans le parc social.**

Sources :

-Parc social : Répertoire du parc locatif des organismes du logement social (RPLS) au 1^{er} janvier 2020

-Demande de logement social : Infocentre Système national d'enregistrement de la demande de logement social

Le parc privé

Les résidences principales du parc privé sont au nombre de 505 en 2019. Elles sont occupées à 87,3 % par leurs propriétaires et à 11,5 % par des locataires, le reste étant constitué d'autres formes d'occupations (à titre gratuit, logement de fonction, etc).

Les logements vacants du parc privé sont au nombre de 29 sur la commune dont 7 sont vacants depuis deux ans ou plus, ce qui correspond à 1,3 % du parc privé (3,1 % pour la CAAM). La typologie majoritaire étant une maison individuelle de 3/4 pièces. Source : LOVAC 2021

Parc privé potentiellement indigne

Le repérage du parc privé potentiellement indigne repose sur une méthode empirique et pragmatique : un logement est plus susceptible de ne pas avoir été



amélioré ou réhabilité depuis 1970 s'il est aujourd'hui occupé par un ménage à revenus modestes.

Le parc privé potentiellement indigne permet d'estimer le taux de résidences principales potentiellement indignes.

Pour la commune de Poulainville, le nombre de logements potentiellement indignes (PPPI) est faible mais reste indéterminé à ce jour (du fait de la secrétisation des données). Pour mémoire, à l'échelle d'Amiens Métropole, on dénombre 3 370 logements potentiellement indignes en 2019 (soit 4% du parc privé des résidences principales).

Ce dernier point constitue donc un enjeu de repérage des situations d'habitat indigne, notamment chez les propriétaires occupants (démarche « aller vers ») puis devra faire l'objet d'actions ciblées notamment dans le cadre du déploiement du Programme d'Intérêt Général d'Amiens Métropole.

La lutte contre l'habitat indigne

[L'article 84 de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion de 25 mars 2009](#) a défini la notion d'habitat indigne. Ainsi « constituent un habitat indigne les locaux utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé ».

Afin de lutter efficacement contre l'habitat indigne, le département de la Somme s'est doté d'un pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne, mettant en synergie les différents acteurs concernés par la thématique : l'ARS, la DDTM, la DDETS, la DDPP, le Service communal d'hygiène et de santé environnemental de la ville d'Amiens, la CAF, la MSA, l'ADIL, le conseil départemental, les élus.

La Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme assure l'animation et le secrétariat du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI). Il est positionné comme étant le guichet et le point d'entrée uniques pour réceptionner et enregistrer les signalements d'habitat dégradé dans le département,

et pour traiter les situations relevant de l'habitat indigne et de l'habitat indécent, sous tous leurs aspects, portées à sa connaissance.

Le Maire (ou le Président de l'établissement de coopération intercommunale) est néanmoins le premier acteur de la lutte contre le l'habitat indigne, notamment en termes de repérage et de traitement des situations relevant du manquement aux règles d'hygiène et de la mise en sécurité du bâti. Il peut obtenir un appui méthodologique et technique auprès du PDLHI et des chargés de mission LHI de la DDTM pour le traitement des situations signalées.

Entre 2017 et 2022, le nombre annuel moyen de signalements transmis au Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne s'élève à 211 pour le département de la Somme (hors Amiens). Toutefois, aucun signalement de logement très dégradé n'a été remonté au Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) ces dix dernières années, pour la commune de Poulainville.

La lutte contre l'habitat indigne devra faire l'objet d'actions ciblées dans les communes où la problématique de la présomption d'indignité des logements est prégnante.

Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) est une action concertée entre l'État, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et une collectivité territoriale visant à réhabiliter le patrimoine bâti et à améliorer le confort des logements.

Les travaux subventionnables doivent faire partie des priorités de l'Agence nationale de l'habitat qui sont les suivantes :

- la lutte contre l'habitat indigne et dégradé ;
- la lutte contre la précarité énergétique ;
- l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, aux besoins des personnes âgées ou en situation de handicap ;
- le traitement des copropriétés en difficulté et la prévention de la dégradation des copropriétés fragiles ;
- le développement d'un parc à vocation sociale pour faciliter l'accès des personnes modestes aux logements privés locatifs.

Les premiers éléments de l'étude pré opérationnelle, spécifiquement sur la commune de Poulainville, ont mis en évidence :

- seule 36 % des résidences principales ont été construits avant les premières réglementations thermiques (1974) (contre 60 % pour la CAAM).
- seuls 28,3 % des propriétaires occupants sont éligibles aux aides de l' Anah (équivalent au taux de la CAAM).
- l'indice de vieillissement de la population de la commune est l'un des plus élevés du territoire de la CAAM : entre 103 et 123. En effet, ce sont les communes de l'ouest et du nord du territoire où la part des personnes âgées est la plus importante.

Toutefois, la proportion de personnes de 75 ans et plus vivant seules reste limitée, de l'ordre de 20 à 40 % (soit 35 ménages).

Ce qui souligne un enjeu de trouver des solutions intermédiaires de logement adapté à cette population : entre maintien à domicile des personnes âgées et habitat intergénérationnel / inclusif et maison de retraite.

Un programme d'intérêt général « Amélioration du Parc Privé » est mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2023 sur l'ensemble des communes de la CAAM dont la commune de Poulainville.

Accessibilité

[La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées](#) a été adoptée en vue de donner une nouvelle impulsion à l'intégration dans la société des personnes handicapées. La nouveauté de cette loi consiste notamment en la volonté de traiter l'intégralité de la chaîne du déplacement en liant dans une même approche urbanisme, voirie et transport, afin d'éliminer toute rupture dans les déplacements pour les personnes affectées d'une déficience.

Dans cette optique, il convient, pour chaque commune, de respecter les engagements pris par cette loi, notamment :

- l'élaboration d'un Plan de mise en accessibilité de la voirie (PAVE) le 22 décembre 2009,
- l'élaboration de schéma directeur d'accessibilité pour les transports collectifs,

- l'élaboration de diagnostics pour les établissements recevant du public (ERP),
- la mise en accessibilité des transports collectifs pour le 12 février 2015,
- la mise en accessibilité des ERP existants pour le 1^{er} janvier 2015.

[L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014](#) a introduit le principe de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). Cet Ad'AP permettait, pour les établissements recevant du public qui n'étaient pas accessibles au 31 décembre 2014, de prévoir les travaux de mise en accessibilité sur une période d'un, deux ou trois ans.

La commune de Poulainville bénéficie d'un accord tacite pour 7 Ad'AP simplifiés déposés le 25 septembre 2015 concernant autant d'établissements rendus accessibles entre le 1^{er} janvier et la 27 septembre 2015. Le cimetière, le groupe scolaire et la salle municipale ont fait l'objet de demandes d'autorisation de travaux qui ont, chacun, reçu un accord tacite. Cependant aucune attestation n'a été fournie pour confirmer l'accessibilité de ces établissements après travaux.

Pour plus d'informations sur les obligations de mise en conformité aux règles d'accessibilité des établissements recevant du public, rendez-vous sur le site des services de l'État dans la Somme :

<https://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Habitat-et-construction/L-accessibilite>

Pour télédéclarer les attestations d'accessibilité pour les ERP conformes :

- pour les ERP de 1^{ère} à 4^{ème} catégorie :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/attestation-accessibilite-cat1-4>]

- pour les ERP de 5^{ème} catégorie :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/attestation-accessibilite-cat5>]

Une plateforme pour recenser tous les établissements recevant du public accessibles en France a été mise en service :



<https://acceslibre.beta.gouv.fr/>

Elle présente les conditions d'accessibilité réelles d'un établissement recevant du public (ERP) sur la base de 6 critères essentiels que sont :

- la desserte transports en commun,
- le stationnement,
- le cheminement extérieur vers l'entrée de l'établissement,
- l'entrée elle-même,
- l'accueil,
- et la disponibilité d'équipements sanitaires ouverts au public.

Que vous soyez gestionnaires d'un établissement ou que vous le fréquentiez, vous pouvez enrichir les informations disponibles, partager votre expérience.

Gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, approuvé le 25 août 2020, est consultable suivant le lien :

https://www.somme.gouv.fr/content/download/34770/211130/file/SDAGDV_VF.pdf

La commune n'est pas inscrite au schéma et n'a pas d'obligation en la matière.

Les aires d'accueil les plus proches sont gérées par la CAAM situées rue de Grâce pour l'aire permanente et à proximité de la ZI Nord pour l'aire de grand passage de la vallée verte.

Programme local de l'Habitat

[La loi n°2009-323 du 25 mars de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion](#) impose que toutes les Communautés de communes de plus de 30 000 habitants compétentes en matière d'habitat et comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent élaborer un programme local de l'habitat.

La commune de Poulainville fait partie de la communauté d'agglomération d'Amiens métropole dotée d'un PLH (2021/2026), en ce sens elle est soumise à une obligation de conformité de son Plan Local d'Urbanisme avec le PLH. Il est prévu dans le PLH

pour la commune de Poulainville, une production neuve de 6 logements sur 6 ans soit un logement par an.